

**MAIRIE  
DE  
CLAMART  
(HAUTS DE SEINE)**

---

**CONSEIL MUNICIPAL**

**COMPTE RENDU ANALYTIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2017**

Par suite d'une convocation en date du 15 septembre 2017, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART, sise place Maurice Gunsbourg, à 9h45, sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY (jusqu'au point 12) - M. Jean-Patrick GUIMARD - M. Serge KEHYAYAN - Mme Colette HUARD - M. Patrice RONCARI - Mme Sylvie DONGER - M. Claude LAURANS - Mme Michelle BLANC - M. Yves COSCAS - M. Bernard BOUZON - Mme Claude CHAPPEY - M. François LE GOT - Mme Marie-Laure COUPEAU - M. Daniel ELIOT - Mme Geneviève POYART - Mme Jacqueline MINASSIAN - Mme Marie-Thérèse CAROLLO - Mme Marie-Hélène EVRARD - M. Maurice BOUYER - M. Patrick SEVIN - M. Jean MILCOS - Mme Françoise CARUGE - Mme Marcelle MOUSSA - Mme Carole DUBOIS - Mme Véronique DE LA TOUANNE - Mme Sally RIBEIRO - M. Géraud DELORME - M. Edouard BRUNEL - Mme Bénédikte CHESNEAU - Mme Françoise MORGERE - Mme Marie-Anne BOYER - M. Gérard AUBINEAU - M. Pierre CARRIVE - Mme Marie-Christine VANDRELL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :**

Mme Christine QUILLERY	à	Mme Colette HUARD (à compter du point 13)
Mme Rachel ADIL	à	Mme Marie-Laure COUPEAU
M. Yves SERIE	à	M. Géraud DELORME
M. Lucien NAÏM	à	M. Claude LAURANS
M. Arnaud DELROT	à	M. Jean MILCOS
M. Mathieu CAUJOLLE	à	M. Jean-Patrick GUIMARD
Mme Paule-Léna TOURAILLE	à	M. Patrice RONCARI
Mme Isabelle RAKOFF	à	Mme Françoise MORGERE
M. Pierre RAMOGNINO	à	Mme Marie-Anne BOYER

**ABSENTS EXCUSES** : M. Philippe KALTENBACH.

**ABSENTS** : M. Christian DELOM.

1 – Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2 – Monsieur Jean MILCOS est désigné pour remplir ces fonctions.

**3 – APPROUVE** à l'unanimité (Marie-Anne BOYER ne prenant pas part au vote) le procès-verbal intégral de la séance du Conseil municipal du 13 juillet 2017.

**Information sur les décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation au titre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.**

**4 – INSTALLE** deux nouveaux Conseillers municipaux, Monsieur Edouard BRUNEL et Madame Bénédikte CHESNEAU, suite à la démission de Monsieur Fabrice LAMAIN et Madame Samia Dhamna du groupe « Unis pour Agir à Clamart ».

**5 – DECIDE** à l'unanimité de procéder à l'élection au scrutin public, conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

**A) DESIGNE** à l'unanimité (Françoise Morgère, Marie-Anne Boyer et leurs pouvoirs, Gérard Aubineau, Pierre Carrive et Marie-Christine Vandrell ne prenant pas part au vote) en remplacement des trois élus démissionnaires au sein des commissions municipales suivantes :

- **Monsieur Edouard BRUNEL** en commission 1 : finances, nouvelles technologies, budget, dette, marchés publics, domaine, patrimoine de la ville, métropole et intercommunalité.
- **Monsieur Patrick SEVIN** en commission 5 : urbanisme, logement, accession à la propriété, démocratie locale,
- **Madame Bénédikte CHESNEAU** en commission 7 : commerce, loisirs, sport, culture, vie associative, devoir de mémoire, jumelages, tourisme, patrimoine, coopération décentralisée.

**B) DESIGNE** à l'unanimité (Françoise Morgère, Marie-Anne Boyer et leurs pouvoirs, Gérard Aubineau, Pierre Carrive et Marie-Christine Vandrell ne prenant pas part au vote) **Monsieur Jean MILCOS** en remplacement de Monsieur Patrick Sevin au sein de la Commission d'appel d'offres et par voie de conséquence au sein des Commissions spécialisées MAPA.

**C) DESIGNE** à l'unanimité (Françoise Morgère, Marie-Anne Boyer et leurs pouvoirs, Gérard Aubineau, Pierre Carrive et Marie-Christine Vandrell ne prenant pas part au vote) **Madame Bénédikte CHESNEAU** en remplacement de Monsieur Patrick Sevin au sein de la Commission d'ouverture des plis pour les délégations de service public.

**D) DESIGNE** à l'unanimité (Françoise Morgère, Marie-Anne Boyer et leurs pouvoirs, Gérard Aubineau, Pierre Carrive et Marie-Christine Vandrell ne prenant pas part au vote) **Monsieur Daniel ELIOT** pour siéger au sein de la Commission Locale d'information auprès du Commissariat de l'énergie atomique (CEA) de Fontenay-aux-Roses.

**E) MODIFIE** à l'unanimité (Françoise Morgère, Marie-Anne Boyer et leurs pouvoirs, Gérard Aubineau, Pierre Carrive et Marie-Christine Vandrell ne prenant pas part au vote) la liste des candidats pouvant faire partie de la Commission communale des impôts directs de la manière suivante :

TITULAIRE	SUPPLEANT
Madame Sylvie DONGER	Madame Marie-Hélène EVRARD

**F) DESIGNE** à l'unanimité (Françoise Morgère, Marie-Anne Boyer et leurs pouvoirs, Gérard Aubineau, Pierre Carrive et Marie-Christine Vandrell ne prenant pas part au vote) en remplacement de Monsieur Patrick Sevin au sein de la commission consultative de l'Environnement relative au fonctionnement de l'aérodrome de Vélizy-Villacoublay.

TITULAIRE	SUPPLEANT
Madame Françoise CARUGE	Monsieur Serge KEHYAYAN

**G) DESIGNE** à l'unanimité (Françoise Morgère, Marie-Anne Boyer et leurs pouvoirs, Gérard Aubineau, Pierre Carrive et Marie-Christine Vandrell ne prenant pas part au vote) **Monsieur Edouard BRUNEL** en remplacement de Monsieur Patrick Sevin en tant que délégué-correspondant défense.

**H) DESIGNE** à l'unanimité (Françoise Morgère, Marie-Anne Boyer et leurs pouvoirs, Gérard Aubineau, Pierre Carrive et Marie-Christine Vandrell ne prenant pas part au vote) **Madame Claude CHAPPEY** pour siéger au sein du Conseil d'administration de Clamart Habitat.

**I) Mission Locale Archimède - Bagneux Clamart Malakoff :**

**DESIGNE** à l'unanimité (Françoise Morgère, Marie-Anne Boyer et leurs pouvoirs, Gérard Aubineau, Pierre Carrive et Marie-Christine Vandrell ne prenant pas part au vote) **Madame Michelle BLANC** en remplacement de Madame Samia Dhamna au sein de la Mission locale Archimède.

**Comité des fêtes :**

**DESIGNE** à l'unanimité (Françoise Morgère, Marie-Anne Boyer et leurs pouvoirs, Gérard Aubineau, Pierre Carrive et Marie-Christine Vandrell ne prenant pas part au vote) **Madame Jacqueline MINASSIAN** en remplacement de Monsieur Patrick Sevin au sein du Comité des fêtes.

**J) Collège des Petits Ponts :**

**DESIGNE** à l'unanimité (Françoise Morgère, Marie-Anne Boyer et leurs pouvoirs, Gérard Aubineau, Pierre Carrive et Marie-Christine Vandrell ne prenant pas part au vote) **Madame Geneviève POYART** en titulaire et **Monsieur Jean-Patrick GUIMARD** en suppléant, en remplacement de Madame Samia Dhamna au sein du Collège des Petits Ponts.

**K) Syndicat Intercommunal du Cimetière du Parc :**

**DESIGNE** à l'unanimité (Françoise Morgère, Marie-Anne Boyer et leurs pouvoirs, Gérard Aubineau, Pierre Carrive et Marie-Christine Vandrell ne prenant pas part au vote) **Monsieur Jean MILCOS** en remplacement de Monsieur Patrick Sevin en tant que suppléant au sein du Syndicat intercommunal du Cimetière du Parc.

**Syndicat intercommunal pour l'assainissement de la vallée de la Bièvre (SIAVB) :**

**DESIGNE** à l'unanimité (Françoise Morgère, Marie-Anne Boyer et leurs pouvoirs, Gérard Aubineau, Pierre Carrive et Marie-Christine Vandrell ne prenant pas part au vote) **Monsieur Jean-Patrick GUIMARD** en remplacement de Monsieur Fabrice Lamain en tant que suppléant au sein du Syndicat intercommunal pour l'assainissement de la Vallée de la Bièvre (SIAVB).

**L) Conseil de quartier Trivaux/Garenne/3F :**

**DESIGNE** à l'unanimité (Françoise Morgère, Marie-Anne Boyer et leurs pouvoirs, Gérard Aubineau, Pierre Carrive et Marie-Christine Vandrell ne prenant pas part au vote) **Madame Marie-Hélène EVRARD** en remplacement de Monsieur Fabrice Lamain au sein du Conseil de quartier Trivaux/Garenne/3F.

**Conseil de quartier Plaine :**

**DESIGNE** à l'unanimité (Françoise Morgère, Marie-Anne Boyer et leurs pouvoirs, Gérard Aubineau, Pierre Carrive et Marie-Christine Vandrell ne prenant pas part au vote) **Madame Sally RIBEIRO** en remplacement de Monsieur Patrick Sevin au sein du Conseil de quartier Plaine.

**6 – AUTORISE** à l'unanimité (2 abstentions et Pierre Ramognino ne prenant pas part au vote) Monsieur le Maire ou son représentant à déposer un permis de construire ou toute autre demande d'autorisation d'urbanisme pour la réalisation des travaux de construction du groupe scolaire PANORAMA, et à signer toutes les pièces afférentes.

**7 – AUTORISE** à l'unanimité (2 abstentions et Pierre Ramognino ne prenant pas part au vote) Monsieur le Maire ou son représentant à déposer un permis de construire ou toute autre demande d'autorisation d'urbanisme pour la réalisation des travaux de construction du groupe scolaire les Canaux, et à signer toutes les pièces afférentes.

**8 – PREND ACTE** à la majorité (1 voix contre) du rattachement de l'Office Public de l'habitat Clamart Habitat à l'Etablissement public territorial Vallée Sud – Grand Paris à compter du 31 décembre 2017 et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre tous actes nécessaires à la bonne exécution du changement de rattachement de l'Office public de l'habitat Clamart Habitat.

**9 – AUTORISE** à l'unanimité la cession de l'immeuble composé de sept logements et d'un local d'activité, sis 3 avenue René Samuel, au profit de l'Office Public de l'Habitat « Clamart Habitat » au prix de 1 360 000 € (prix et conditions de l'exercice du droit de préemption augmentés des frais afférents) et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous les actes afférents à la cession de cet immeuble pour le compte de la Commune.

**10 – AUTORISE** à l'unanimité la cession de l'ensemble immobilier en copropriété composé de deux pavillons, deux caves et deux places de stationnement (lots n° 39.46.111.112.301.306), sis 91 à 95 rue de la Porte de Trivaux, au profit de l'Office Public de l'Habitat « Clamart Habitat » au prix de 600 000 € (prix et conditions de l'exercice du droit de préemption augmentés des frais afférents) et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous les actes afférents à la cession de cet ensemble immobilier en copropriété pour le compte de la Commune.

**11 – CONSTATE** à la majorité (4 voix contre et 1 abstention) la désaffectation partielle d'un espace technique non utilisé de la crèche Normandie située sur la parcelle cadastrée section BL 143 pour une surface d'environ 103 m<sup>2</sup>, **APPROUVE** son déclassement du domaine public en vue de son incorporation dans le domaine privé de la Commune en vue de sa cession et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous les actes afférents au déclassement partiel de la cour de Normandie pour le compte de la Commune.

**12 – PREND ACTE** du rapport portant sur l'activité de la S.P.L.A. Panorama Fontenay-aux-Roses-Clamart pour l'exercice 2016.

**13 – DECIDE** à l'unanimité de modifier le tableau des emplois de la Ville de Clamart.

**14 – DECIDE** à l'unanimité de prendre en charge financièrement les repas des agents de la Ville participant à des actions de formation organisées « en intra » et pris au restaurant municipal.

**15 – DECIDE** de rémunérer les congés annuels non pris avant sa date d'admission à la retraite à un agent municipal et **PRECISE** que l'indemnité compensatrice portera sur 11 jours de congés relatifs à l'année 2016.

**Question orale :**

A entendu la question orale de Monsieur Pierre CARRIVE relative au à l'attribution des stands au Forum des associations ainsi que la réponse apportée par Monsieur le Maire conformément à l'article 5 du règlement intérieur du Conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 11h07.

Le Maire,  
Président du Territoire  
Vallée Sud - Grand Paris,  
  
Jean-Didier BERGER

